Département de la formation, la jeunesse et la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Direction pédagogique
Ch. de Maillefer 35 - 1014 Lausanne

Structures scolaires du canton de Vaud et de la France

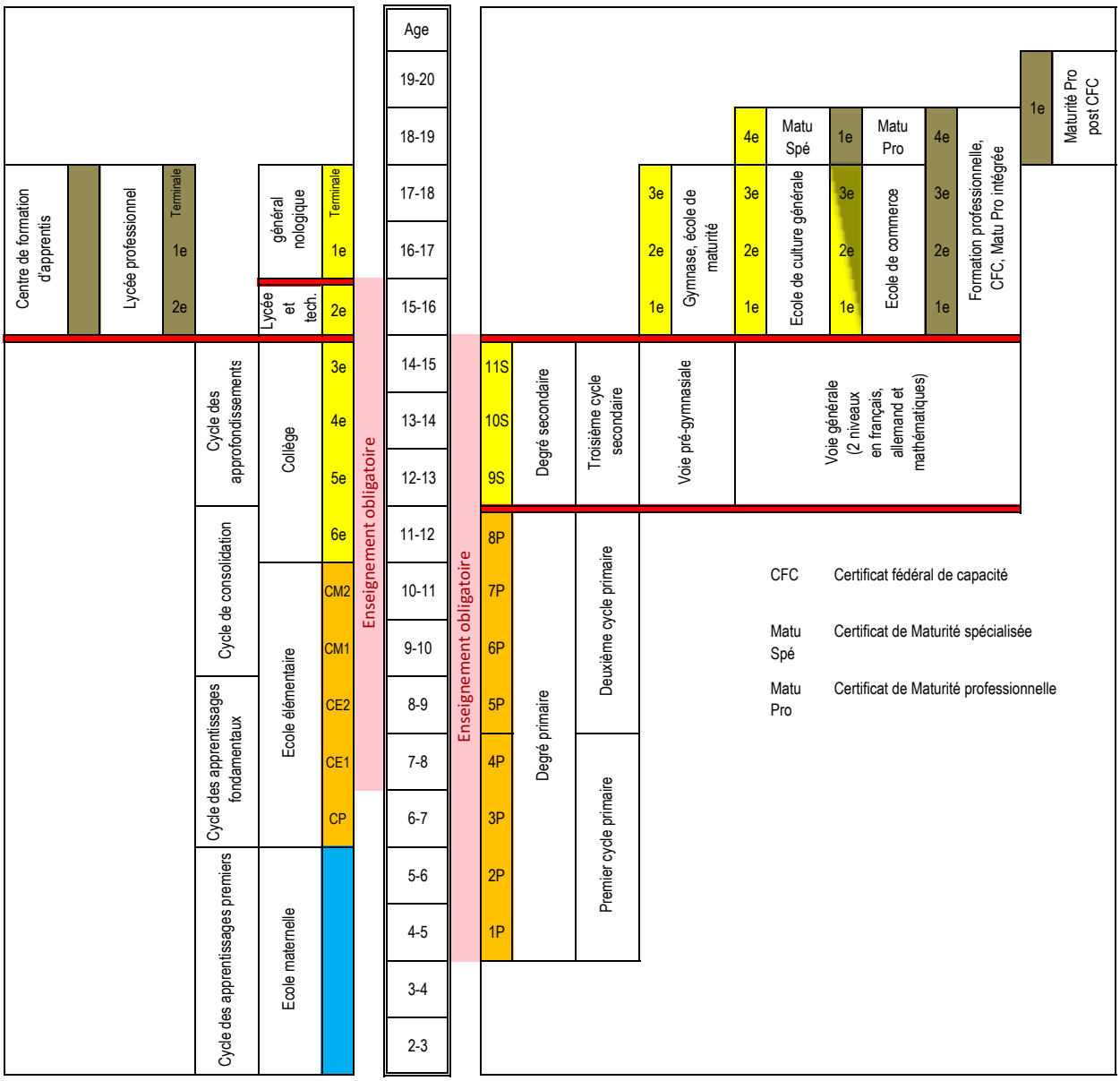

Ce schéma simplifié permet de comparer l'âge d'entrée à l'école obligatoire, la durée de cette école obligatoire et les moments où s'effectuent des orientations. Il présente également l'ensemble de l'enseignement secondaire II.

Dans le canton de Vaud, à la fin du degré primaire, les élèves sont orientés, selon leurs résultats scolaires, au degré secondaire dans deux voies et des niveaux.

Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. Au terme de la scolarité obligatoire, divers raccordements sont possibles (non indiqués sur ce schéma).

Source : (Eurydice) https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/France:Overview
sauf erreur ou omission
Consulté en 06/16

Légende des couleurs
- Petite enfance sous responsabilité étatique
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire professionnel
- Orientation (et/ou examen)